

54e session de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples

Banjul, Gambia

POINT 10 DE L'AGENDA : DIALOGUE INTERACTIF AVEC LA RAPPORTEUR SUR LES DÉFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME

Madame la présidente,

Le Service international pour les droits de l'homme profite de ce dialogue interactif pour féliciter la rapporteure spéciale pour les différentes initiatives prises au cours de ces deux années pour le renforcement de la protection des défenseurs des droits de l'homme sur le continent.

Nous nous référons particulièrement à l'étude sur la situation des femmes défenseurs des droits de l'homme en Afrique que votre mandat a conduit conformément à la résolution 230 de la Commission Africaine. Nous invitons la commission Africaine à poursuivre ces efforts pour la protection des femmes défenseurs en adoptant cette étude. Les recommandations qui seront issues de cette étude nous l'espérons aideront les Etats parties à prendre des mesures appropriées au niveau national en vue de la reconnaissance du travail des femmes défenseurs des droits de l'homme et le renforcement de leur protection.

En effet la situation des femmes défenseures des droits de l'homme reste préoccupante sur le continent. En témoigne l'appel lancé à l'ouverture de cette 54ème session par la ministre des droits de l'homme du Burkina Faso pour un renforcement de la protection des femmes défenseurs des droits de l'homme et leur implication dans la recherche des solutions aux conflits qui secouent le continent.

D'ailleurs à l'heure où je vous parle, une résolution reconnaissant la contribution vitale des femmes défenseures des droits de l'homme dans la paix et la sécurité, la démocratisation et la protection des droits de l'homme est en discussion à l'Assemblée Générale des Nations Unies. Nous invitons les Etats parties à soutenir cette résolution comme une preuve de leur engagement en faveur de la reconnaissance du travail des femmes défenseurs des droits de l'homme sur le continent.

Nous invitons la Commission à adopter aussi une résolution forte pour amener les Etats parties à mettre en œuvre les recommandations qui seront issues de son étude sur la situation des femmes défenseurs et à reconnaître le rôle vital qu'elles jouent dans la promotion et la protection des droits de l'homme sur le continent.

La liberté d'association et de réunion pacifique reste aussi un sujet de préoccupation sur le continent. En témoignent les nombreuses déclarations faites au cours de cette session sur les restrictions imposées par certaines législations nationales au travail des défenseurs, les lois discriminatoires et les restrictions imposées sur le droit de recevoir des fonds. Nous félicitons votre mandat pour l'étude entreprise dans ce domaine avec le soutien du groupe d'étude sur la liberté d'association et de réunion pacifique mis en place par la Commission. Nous espérons que les recommandations qui seront issues de cette étude aideront les Etats membres à revoir leur législation et à mieux protéger le droit qu'à toute personne de s'associer et de se réunir pacifiquement.

Madame la rapporteure,

Toutes ces initiatives nécessitent d'être consolidées par la protection de l'espace de l'engagement des défenseurs des droits de l'homme avec la commission. Tout en saluant l'adoption par la commission de la résolution - condamnant toute forme de représailles contre les personnes qui collaborent avec le système africain des droits de l'homme, nous réitérons notre appel sur la nécessité de mettre en place au sein de la Commission Africaine un mécanisme ou un point focal chargé de collecter les cas de représailles et de produire un rapport qui sera utilisé par la Commission Africaine pour rappeler les Etats parties leurs obligations de s'abstenir d'exercer toute représailles contre les personnes qui collaborent avec le système Africain des droits de l'homme.

Je vous remercie.